## Communauté de Communes du SUD ARTOIS

**5, Rue Neuve - CS 30002 - 62452 - BAPAUME CEDEX** 



## Délibération 2016 - 118 du 09 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 09 novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 31 octobre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

<u>Etaient présents</u> : Tous les membres en exercice à l'exception de : Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF - C. MEGRET - D. LEVESQUE - G. WATSON - V. CERF - M. GORGUET - N. CARON -

MM. A. CHAUSSOY - G. POUILLAUDE - L. GABRELLE - B. VAILLANT - J. MAURER - B. BRONNIART - Ch. TABARY - G. DUÉ - M. GUIDEZ - D. TABARY - L. ANTINORI - J. CAPELLE - D. BASSEUX - G. TRANNIN - M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS - Ch. DAMBRINE - D. BOUQUILLON - H. BASSEZ

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,

M. B. BRONNIART, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Cl.. CODEVELLE

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Guy ALEXANDRE

M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE

M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL

M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,

M. G. DUÉ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

Objet : Marché de Transport

Régie Départementale des Transports 62

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la collectivité organise dans le cadre du fonctionnement de la piscine intercommunale, des accueils de loisirs et des différents services des déplacements en transports en commun pour permettre le bon déroulement des actions proposées.

Monsieur le Président donne lecture de la consultation organisée par la collectivité pour permettre d'assurer les différents déplacements des enfants vers les sites d'animation pendant le déroulement des activités scolaires d'apprentissage de la natation et d'accueils des centres de loisirs de la collectivité.

Monsieur le Président donne lecture des résultats de cette consultation et propose de retenir l'offre présentée par la Régie Départementale des Transports du Pas de Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'approuver le marché de transports passé avec la régie départementale des transports du Pas de Calais,
- d'approuver les conditions tarifaires proposées dans le cadre des différentes prestations identifiées au niveau des accueils de loisirs et des activités d'apprentissage de la natation destinées aux enfants qui fréquentent les structures scolaires du territoire,
  - de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget général de la collectivité.

THE WILL BUT PASSE WALAK

- 5 DEC. 2016

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 09 Novembre 2016 et transmission en Préfecture le 09 Novembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 9 novembre 2016 et transmission

en Préfecture le 9 novembre 2016

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL